

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Lurton, M. Straumann,
M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart et M. Viala

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« sécurisant »

les mots :

« adapté à leur situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présente amendement vise à mieux définir les circonstances dans lequel le présent alinéa s'applique. En l'occurrence, la notion « d'hébergement sécurisant » ne paraît pas être suffisamment précise, ni même nécessairement pertinente. On lui préfère la notion « d'hébergement adapté à leur situation »